

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Déclaration du groupe environnement et nature

Une loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt aurait clairement mérité que le CESE effectue un vrai travail de fond tant le sujet est ambitieux et important pour l'ensemble de la société. Cette loi doit participer à la transition vers l'agro écologie, creuset d'innovations pour l'agriculture de demain.

La saisine tardive et partielle du gouvernement ne nous a pas permis de mener un véritable débat ni d'approfondir nos propositions autant que nous l'aurions voulu.

Quelques mots sur la globalité de ce projet de loi. Nous adhérons pleinement aux objectifs généraux affichés par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de la préparation de ce texte. Néanmoins, le contexte actuel nous conduit à nous interroger sur sa crédibilité compte tenu de décisions contradictoires du gouvernement ou d'oublis incompréhensibles au regard des enjeux, pourtant parfaitement identifiés dans l'étude d'impact du projet de loi.

Plusieurs exemples de manquements importants dans le projet de loi en matière de développement durable :

- quasi rien n'est proposé pour réduire les pollutions issues des excès de fertilisants et qui concernent déjà plus de la moitié du territoire, alors que se prépare par ailleurs une déréglementation des élevages intensifs ;
- est-ce dans ce modèle de production de masse que l'élevage français trouvera des réponses aux interrogations légitimes de la société ?
- rien non plus dans ce projet de loi pour enfin aboutir à une vraie séparation entre le conseil et la vente des pesticides. L'atteinte de l'objectif du Grenelle de réduction de 50 % des pesticides nécessitera pourtant à l'évidence un conseil indépendant orienté vers la diminution d'usage de ces produits dangereux pour la santé des travailleurs agricoles, pour les consommateurs et pour l'environnement ;
- autre manque essentiel : la population aspire à se nourrir avec des produits locaux. Nous demandons par exemple que l'ensemble de la restauration publique soit approvisionnée de façon privilégiée avec des produits de saison, de proximité, issus en forte proportion de l'agriculture biologique ;
- il eut été nécessaire d'afficher un soutien plus marqué aux alternatives, agriculture biologique, Produits naturels peu préoccupants (PNPP), etc., aux circuits courts, aux semences paysannes. Il est, en effet, plus que temps de marquer la volonté de passage à une véritable agro-écologie, avenir incontestable de nos productions et de leur distribution.

- enfin, si le projet de loi fait, à juste titre, une place importante aux jeunes en portant une attention réelle au renouvellement des générations dans l'agriculture, on peut cependant s'étonner de l'absence de l'enjeu du développement des territoires ruraux. En effet, il ne peut pas y avoir de politique d'installation efficace sans y adjoindre une politique de développement des territoires ruraux volontariste, visant à la fois au maintien de services publics et au développement de l'emploi, y compris non agricole, en milieu rural. Nous sommes donc satisfaits de voir ce point rappelé dans l'avis du CESE.

Pour l'heure justement, c'est bien sur l'avis du CESE qu'il nous revient de nous prononcer. Compte tenu du contexte national très tendu sur ces questions agro-alimentaires, nous nous félicitons que le CESE ait relevé le défi de cette saisine tout en gardant sa marque de fabrique, le dialogue et la recherche du consensus maximal. Nous remercions tout particulièrement Mme Jocelyne Hacquemand d'avoir mené les débats avec efficacité et écoute au sein de la section. Nous apportons notre soutien aux points suivants de l'avis:

- la protection des terres agricoles contre leur artificialisation croissante et leur érosion pour préserver les capacités de production à vocation prioritairement alimentaire ;
- l'extension du régime de protection du lanceur d'alerte aux cas de fraudes en matière de pesticides ;
- la prise en compte des dimensions environnementales et sociales, qui ne doivent pas être les victimes d'une politique forestière uniquement centrée sur les dimensions économiques, telle que le dessine l'actuel projet de loi ;
- la possibilité d'une démarche d'installation progressive et l'ouverture à la diversité des modalités d'installation aujourd'hui. Les jeunes ne s'installent plus aujourd'hui de la même façon qu'il y a quelques décennies, une souplesse d'expérimentation doit leur être permise. Une politique d'installation efficace ne pourra se faire sans une sensibilisation accrue des jeunes aux métiers agricoles. Dans cette perspective, un assouplissement de l'accès à la couverture sociale en amont de l'installation aurait pu être envisagée par le CESE ;
- nous soutenons, enfin, l'insistance sur l'enseignement agricole. Il doit aussi permettre aux futurs agriculteurs de réfléchir à leur métier et d'en faire un véritable projet. L'enseignement agricole doit être acteur de cette réflexion, pour maintenir l'agriculture à taille humaine et préserver l'attractivité du métier d'agriculteur en le rendant compatible avec un projet de vie.

Les groupes environnement et nature et organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont voté majoritairement en faveur de cet avis.

En revanche, alors que le CESE est le lieu du moyen et du long terme, il est aujourd'hui dépassé par la lucidité de scientifiques, juristes, philosophes, parlementaires, qui soutiennent l'idée de la mise en œuvre concrète et donc législative du bien-être animal. Or, la mention de ce manquement au projet de loi ayant été rejetée lors des débats en section, certains conseillers du groupe environnement et nature se sont abstenus.